

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC(Présente)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Absent)

RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

DU MERCREDI 10 JANVIER 2024

9h30-17h

100 % Présentiel

TABLE DES MATIÈRES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :.....	2
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 6 DÉCEMBRE 2023 (HAR).....	2
III.	NEGOCIATION ET OUVERTURE A LA SIGNATURE DE L'ACCORD SALAIRES (HAR).....	2
IV.	NEGOCIATION ET OUVERTURE A LA SIGNATURE DE L'ACCORD SUBROGATION. (HAR)	2
V.	POINT SUR L'AVENIR DE LA BRANCHE DES MÉTIERS DU GEOMETRES ET DES ECONOMISTES (HAR)3	
VI.	PROJET D'ACCORD CQP (TFP) (HAR).....	3
VII.	QUESTIONS DIVERSES.....	3

I. Approbation de l'ordre du jour :

Demande du SYNATPAU d'ouverture exceptionnelle de la CMP de ce jour en format hybride :

Le président organise un tour de table des organisations présentes précisant que l'accord unanime des organisations pour cette organisation est nécessaire ou au moins l'absence d'opposition.

CFTC : Abstention

UNTEC : Favorable à l'ouverture à l'hybride

FENIGS : Défavorable car il n'y a pas de motif au risque d'avoir une porte ouverte à de nombreuses demandes sans motif. FENIGS lors d'une précédente CMP avait sollicité un format hybride, celui-ci lui a été refusé par la CMP. Faut-il rouvrir le sujet du format hybride en 2024 ? FENIGS y est favorable.

UNGE : Ne s'oppose pas, bien qu'aucun motif n'ait été fourni.

Décision : La CMP est maintenue en format présentiel uniquement.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des organisations présentes avec l'ajout de l'intervention technique par téléphone de Monsieur RICO de la DGT concernant le point V de l'ordre du jour.

II. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 6 décembre 2023 (HAR)

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé à l'unanimité des organisations présentes.

III. Négociation et ouverture à la signature de l'accord salaires (HAR)

DECISION

L'accord salaire est ouvert à la signature du 10 janvier au 12 janvier 2024.

Le secrétariat circularisera ledit accord par DocuSign et sera envoyé à l'UNGE à la fermeture pour envoi à la DGT en vue de son extension.

IV. Négociation et ouverture à la signature de l'accord subrogation. (HAR)

DECISION

Report lors d'une prochaine négociation.

V. Point sur l'avenir de la branche des métiers du géomètres et des économistes (HAR)

Intervention de Monsieur RICO de la DGT qui alerte les membres de la CMP sur les délais relativement courts pour dénoncer l'accord de fusion et négocier les accords de remplacement. Intervention de 10h à 11h.

POSITION

UNTEC : Lettre de dénonciation signée le 10 01 2024 et transmise aux deux autres OP.

Cette lettre commune sera transmise par chaque OP aux membres de la FIIAC et à la DGT.

Le projet d'accord de remplacement (ou substitution) sera transmis avant la fin du mois de janvier 2024 aux OS représentatives pour négociation et en vue d'une signature.

L'UNTEC espère une signature rapide des OS et avant la date du 7 mai 2024.

CFTC : Prends acte des déclarations de l'UNTEC.

FENIGS et UNGE : Apportent leur signature sur la lettre de dénonciation avant le 15.01.2024 et transmettront le document à chaque OP et OS ainsi qu'à la DGT.

L'UNGE communiquera les adresses qu'elle utilise pour la notification des accords aux autres OP.

DECISION

La CMP prends acte des positions des organisations.

VI. Projet d'accord CQP (TFP) (HAR)

DECISION

L'accord TFP est ouvert à la signature du 10 janvier au 12 janvier 2024.

Le secrétariat circularisera ledit accord par DocuSign et sera envoyé à l'UNGE à la fermeture pour envoi à la DGT en vue de son extension.

VII. Questions diverses

Sans objet.

La prochaine commission se tiendra en **présentiel** dans les locaux de l'APGTP 54 Bld Richard Lenoir 75011 PARIS.

Mercredi 7 février 2024 de 9h30 à 17h

1. Approbation de l'ordre du jour (HAR)
2. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 10 janvier 2024 (HAR)
3. Point sur la dénonciation (HAR)
4. Méthodologie de travail sur la dénonciation (HAR)
5. Point sur les accords signés (Salaire et TFP) (HAR)
6. Questions diverses. (HAR)

Rappel du calendrier des commissions 2024

10/01/2024
07/02/2024
06/03/2024
10/04/2024
15/05/2024
12/06/2024
11/09/2024
09/10/2024
06/11/2024
11/12/2024

relevé des décisions approuvées